BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 812

37 – INDRE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS

Ventes et cessions

130 679 327 RCS Tours.
LA BRUME FLEURIE.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 2000 EUR.
Adresse : 4, rue Gambetta, 37190 Azay-le-Rideau.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 75000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Vente en gros et au détail de fleurs fraîches, artificielles ou séchées, plantes en pot, compositions florales et articles de décoration, création, entretien et vente de compositions et décorations florales pour divers lieux et évènements (mariages, cérémonies, événements privés et professionnels) - Vente d'articles funéraires, bougies, Carterie, vases, Bibeloteries, vente de graines, de produits pour animaux de compagnie, bulbes, plants, terreau, compost et accessoires de jardinage.
Adresse : 4, rue Gambetta, 37190 Azay-le-Rideau.
Précédent propriétaire : 838 691 293 RCS Tours. **AUTREMENT DIT**
A dater du : 28 septembre 2026.
Date d'effet : 30 septembre 2026.
Date de commencement d'activité : 30 septembre 2026.
Publication légale : LA RENAISSANCE LOCHOISE *du* 4 novembre 2026.
Oppositions : au cabinet ORATIO AVOCATS : 9 rue Dora Maar 37100 TOURS.
Oppositions : Adresse de correspondance : au cabinet ORATIO AVOCATS : 9 rue Dora Maar 37100 TOURS.
Commentaires : Suivant acte SSP en date du 19/10/2026 enregistré par le service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Indre et Loire le 22/10/2026 dossier 2026 00043749 réf 3704P01 2026 A 02074. Domicile ancien propriétaire : 4 rue Gambetta 37190 AZAY LE RIDEAU. Domicile nouveau propriétaire : 4 rue Gambetta 37190 AZAY LE RIDEAU. Indication du délai de 10 jours ouvert pour déclarer les oppositions et courant à compter de la parution.